Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Affiché le
ID : 067-216702969-20230125-DM012023-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Commune de Mittelhausbergen
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Séance du 23 janvier 2023
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents	Bernard EGLES - Christiane HIGI - Nicole OSSWALD - Henri-Pierre GANGLOFF - Jean-Luc CHERIOUX - Daniel BARRAL - Fabienne KANDEL - Laurence VILAIN - Pascal SCHLICHTER - Valérie STOLL - Alexandre LORENTZ
Absents excusés	Jean-Luc JAEGER (procuration à Pascal SCHLICHTER) - Olivier KEIME (procuration à Alexandre LORENTZ)
Absents	Brigitte FORLER - Lionel SCHNEIDER

DCM n°01/2023 : Nomination d'un secrétaire de séance

M. le maire expose conformément à l'article L 2125-15 du Code général des collectivités territoriales, qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Vu l'article L 2125-15 du code général des collectivités territoriales ;
Entendu l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal
À l'unanimité

Désigne **Mme Laurence VILAIN** secrétaire de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2023.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 23 janvier 2023

Bernard EGLES
Maire

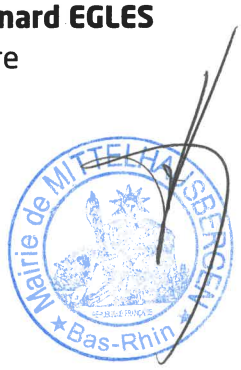

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Affiché le
ID : 067-216702969-20230125-DM022023-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Commune de Mittelhausbergen
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Séance du 23 janvier 2023
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents	Bernard EGLES - Christiane HIGI - Nicole OSSWALD - Henri-Pierre GANGLOFF - Jean-Luc CHERIOUX - Daniel BARRAL - Fabienne KANDEL - Laurence VILAIN - Pascal SCHLICHTER - Valérie STOLL - Alexandre LORENTZ
Absents excusés	Jean-Luc JAEGER (procuration à Pascal SCHLICHTER) - Olivier KEIME (procuration à Alexandre LORENTZ)
Absents	Brigitte FORLER - Lionel SCHNEIDER

DCM n°02/2023 : Approbation du compte-rendu de la séance du 14 novembre 2022

M. le maire résume le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 14 novembre 2022 et dont les conseillers municipaux ont été destinataires.

Aucune observation n'ayant été formulée,

Le conseil municipal
À l'unanimité

Adopte le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2022.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 23 janvier 2023

Bernard EGLES
Maire

Mairie de MITTELHAUSBERGEN ★Bas-Rhin★

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Affiché le
ID : 067-216702969-20230125-DM032023-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Commune de Mittelhausbergen
Extrait du procès-verbal du Conseil municipal

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Séance du 23 janvier 2023
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents	Bernard EGLES - Christiane HIGI - Nicole OSSWALD - Henri-Pierre GANGLOFF - Jean-Luc CHERIOUX - Daniel BARRAL - Fabienne KANDEL - Laurence VILAIN - Pascal SCHLICHTER - Valérie STOLL - Alexandre LORENTZ
Absents excusés	Jean-Luc JAEGER (procuration à Pascal SCHLICHTER) - Olivier KEIME (procuration à Alexandre LORENTZ)
Absents	Brigitte FORLER - Lionel SCHNEIDER

DCM n°03/2023 : Ouverture d'un poste d'attaché principal

M. le maire expose au conseil que suite à l'annonce du départ de M. Luca FUNARO il a mis en œuvre une procédure visant à recruter un nouveau directeur général des services pour prendre la direction de l'administration communale. Ce recrutement a conduit à retenir la candidature de M. Paul LEVERBE, attaché principal de la communauté de communes Sumène-Artense dans le Cantal, qui a émis le souhait de rejoindre les services de la commune de Mittelhausbergen par lettre simple en date du 10 janvier 2023. Compte tenu de l'avancée de sa carrière, et afin de pouvoir l'accueillir dans les services, il convient que le conseil municipal créé un poste d'attaché principal.

Vu	la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et leurs établissements publics ;
Vu	le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
Considérant	que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilité l'autorité à recruter ;
Considérant	qu'en raison du recrutement du nouveau directeur général des services de la commune de Mittelhausbergen il y a lieu de créer un poste d'attaché principal dans les effectifs communaux ;
Considérant	que la commune satisfait au critère d'une population légale minimale de 2000 habitants pour créer un emploi d'attaché principal dans la mesure où les derniers chiffres de la population transmis par l'INSEE le 9 décembre 2022 fixent la population municipale à 2107 habitants et la population totale à 2131 habitants ;
Entendu	l'exposé du maire ;
Après	en avoir délibéré ;

Le conseil municipal
À l'unanimité

Décide	de créer un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 13/2/2023 pour remplir les fonctions de directeur général des services ;
Précise	que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures par semaine ;

Envoyé en préfecture le 25/01/2023
Reçu en préfecture le 25/01/2023
Affiché le
ID : 067-216702969-20230125-DM032023-DE

Modifie en ce sens le tableau des effectifs ;

Autorise le maire à recruter des agents non-titulaires pour pourvoir à cet emploi dans l'hypothèse où aucun agent stagiaire ou titulaire ne pourrait être recruté pour remplir les fonctions affectées au poste ;

Précise que dans le cas où un agent non-titulaire serait recruté sa rémunération serait rattachée à l'échelon 1 (IB : 593 / IM : 500) du grade d'attaché principal, cadre d'emploi des attachés territoriaux, catégorie A ;

Charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Mittelhausbergen, le 23 janvier 2023
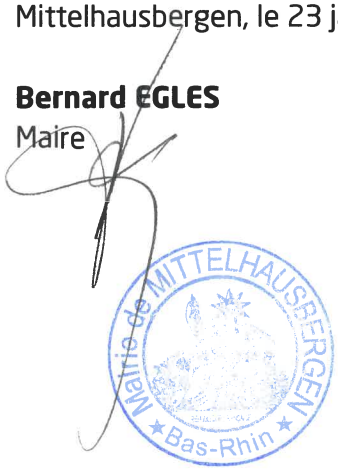
Bernard EGLES
Maire